

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 15 décembre 2021 à 13 h 30 à l'Hôtel le Francis à New Richmond, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

Mme Delisca Ritchie-Roussy, maire de Murdochville
Administratrice remplaçante représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Guy Bernatchez, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts,
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Cathy Poirier, mairesse de Percé
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Samuel Parisé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Roch Audet, maire de Bonaventure
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Éric Dubé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Mathieu Lapointe, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Administrateur remplaçant représentant la MRC d'Avignon

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima, (par téléphone)
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

Mme Mariline Lamy-Poirier, coordonnatrice de la Régie

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Jonathan Lapierre, maire
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Élection du bureau des officiers (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2021 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations ;
 - 5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
 - 5.2. Affectation d'excédent 2021 (adoption);
 - 5.3. Appel d'offre pour la vérification comptable 2021-2023;
6. Appel d'offre pour les contrats de transport (adoption);
7. Appel d'offre pour le projet de vélo-partage (adoption);
8. Ressources humaines;
 - 8.1. Guide de l'employé et des conditions de travail (adoption);
 - 8.2. Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes (adoption);
 - 8.3. Résolution d'embauche de François St-Jean (adoption);
9. Problématique liée au programme de financement du MTQ :
 - 9.1. Transport adapté (adoption);
 - 9.2. Transport collectif (adoption);
10. Calendrier des réunions 2022 (adoption);
11. Date et lieu de la prochaine rencontre;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée (adoption).

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R21 – 33

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Lapointe et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. **NOMINATION DES OFFICIERS**

Tel que stipulé dans le règlement sur la régie interne, le bureau des officiers doit être élu annuellement. Donc, Marie-Andrée Pichette recommande de procéder à l'élection du poste de président (e) et du poste de vice-président (e).

Pour ce faire, Delisca Ritchie-Roussy propose Mariline Lamy-Poirier à titre de secrétaire d'élection et Marie-Andrée Pichette à titre de présidente. Marie-Andrée Pichette et Mariline Lamy-Poirier acceptent le titre.

Nomination à la présidence

Marie-Andrée Pichette annonce l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président(e).

Simon Deschênes propose Daniel Côté à titre de président.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marie-Andrée Pichette annonce la fermeture de la période de mise en candidature.

Monsieur Daniel Côté est nommé au poste de président.

Nomination à la vice-présidence

Marie-Andrée Pichette annonce l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de vice-président(e).

Cathy Poirier propose Roch Audet à titre de vice-président.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marie-Andrée Pichette annonce la fermeture de la période de mise en candidature.

Roch Audet est nommé au poste de vice-président.

R-21 – 34

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DES OFFICIERS

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu de nommer Mariline Lamy-Poirier à titre de secrétaire d'élection et Marie-Andrée Pichette à titre de présidente.

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et unanimement résolu de nommer Daniel Côté à titre de président.

IL EST PROPOSÉ par Cathy Poirier et unanimement résolu de nommer Roch Audet à titre de vice-président.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2021

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 15 décembre 2021 » est présenté.

R21 – 35

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021 tenue à New Richmond, tel que lu et présenté.

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de août, septembre et octobre 2021 est remise aux administrateurs.

Le montant total au 31 août 2021 est de 302 319,55 \$.
Le montant total au 30 septembre 2021 est de 356 450,05 \$.
Le montant total au 31 octobre 2021 est de 318 491,62 \$.

R21 – 36

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de août 2021 au montant total de 302 319,55 \$, de septembre 2021 au montant total de 356 450,05 \$ et de octobre 2021 au montant de 318 491,62 \$.

5.2 Affectation d'excédent 2021

Un montant est extrait des surplus de revenus de projets pour être affecté au développement de projets.

R21 – 37

RÉSOLUTION D'AFFECTION D'EXCÉDENT 2021

IL EST PROPOSÉ par Samuel Parisé et unanimement résolu d'affecté un excédent d'un montant de 363 290\$ au développement de projet.

5.3 Appel d'offre pour la vérification comptable 2021-2023

Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

6. APPEL D'OFFRE POUR LES CONTRATS DE TRANSPORT

Compte tenu de la fin des contrats de transport au printemps 2022, la Régie doit aller en appel d'offre pour ses 6 contrats de transport.

R21 – 38

RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE POUR LES CONTRATS DE TRANSPORT

CONSIDÉRANT le fait que les six (6) contrats de transport arrivent à échéance en avril 2022;

CONSIDÉRANT le fait que les montants seront supérieurs au montant autorisé de gré à gré et oblige la Régie à procéder par appel d'offre public;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Bujold et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offre public pour l'ensemble des contrats de transport.

7. APPEL D'OFFRE POUR LE PROJET DE VÉLO-PARTAGE

À la suite de l'obtention de financement pour le projet de vélo-partage, la Régie doit aller en appel d'offre pour l'acquisition des vélos électriques et de tout équipement lié au projet.

R21 – 39

RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE POUR LE PROJET DE VÉLO-PARTAGE

CONSIDÉRANT que la Régie a obtenu du financement pour son projet de vélo-partage électrique;

CONSIDÉRANT que le programme oblige la réalisation des travaux dès l'été 2022;

IL EST PROPOSÉ par Guy Bernatchez et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offre public pour l'acquisition des vélos électriques et de tout équipement lié au projet.

8. RESSOURCE HUMAINE

8.1 Guide de l'employé et des conditions de travail

Tel que prévu à la planification de l'organisation, la direction présente un projet de « Guide de l'employé et des conditions de travail » en complément à la politique salariale adoptée en début d'année.

R21 – 40

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU DOCUMENT « GUIDE DE L'EMPLOYÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL »

IL EST PROPOSÉ par Cathy Poirier et unanimement résolu d'adopter le document « Guide de l'employé et des conditions de travail » tel que présenté.

8.2 Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes

Tel que prévu par la loi, la direction présente au conseil d'administration un projet de « Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes » pour adoption.

R21 – 41

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU DOCUMENT « POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES »

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter le document « Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes » tel que présenté.

8.3 Résolution d'embauche de François St-Jean

R21 – 42

RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE PERSONNEL

ATTENDU QUE, qu'en octobre 2021, la Régie a procédé à l'embauche de d'un nouvel employé régulier;

ATTENDU QUE, en vertu du code municipal, la Régie doit, par voie de résolution, confirmer l'embauche de son personnel;

ATTENDU QUE tous les postes sont définis par une description de tâches complètes et les conditions de travail sont encadrées par un contrat de travail qui a été signé par les employés;

Il est donc proposé par Simon Deschênes et résolu de confirmer le poste d'agent de liaison et du service à la clientèle de M. François St-Jean, à 37,5 h / semaine à compter du 25 octobre 2021.

9. PROBLÉMATIQUE LIÉE AU PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MTQ

En lien avec des problématiques importantes avec les programmes de financement du MTQ, les associations qui représentent les organisations rurales en transport adapté et collectif, soit l'UTACQ et l'ATCRQ, demandent une résolution afin de les appuyer dans leur démarche.

9.1 Transport adapté

R21 – 43

RÉSOLUTION CONCERNANT LES MODALITÉS 2021 DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ont été rendues disponibles sur le site Internet du ministère des Transports (MTQ) le 29 juin 2021 alors que plus de 6 mois de l'année se soient écoulés;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités aient été rendues disponibles alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées aient été adoptés depuis l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du PSTA ont été changées sans consultation des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités du PSTA demandaient la préparation de nouveaux documents en pleine campagne électorale municipale;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre des nouvelles informations demandées sont déjà transmises au MTQ par le biais du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

CONSIDÉRANT QUE les organismes de transport adapté, les MRC et les municipalités ont toujours été des partenaires avec le ministère en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec a soumis au cabinet du ministre des Transports une série d'enjeux quant aux nouvelles modalités du PSTA et qu'à ce jour, peu des réponses ont été fournies;

CONSIDÉRANT QUE les analystes responsables de l'application de ce programme sont peu accessibles et que, pour la plupart, ils ne sont pas en mesure de répondre aux questions posées sur le programme ou que les suivis de courriels soient faits tardivement ou complètement absent;

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Lapointe et unanimement résolu :

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) face aux modalités 2021 du PSTA;

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de la RÉGIM face à la gestion désordonnée par le MTQ du PSTA;

DE DEMANDER au ministère des Transports une meilleure collaboration avec le milieu municipal et les organismes de transport dans la gestion du Programme de subvention au transport adapté;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Bonaventure et Gaspé, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

9.2 Transport collectif

R21 – 44

RÉSOLUTION CONCERNANT LES MODALITÉS 2021 DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC)

CONSIDÉRANT que les modalités 2021 du Programme d'aide au développement du transport collectif ont été publiées sur le site Internet du ministère des Transports le 15 novembre 2021, alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des municipalités régionales de comté et des municipalités concernées sont adoptés depuis l'automne 2020 ;

CONSIDÉRANT que les organismes de transport et le milieu municipal ont, malgré l'absence de modalités, maintenu les services partout au Québec depuis le début de l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la non-disponibilité des modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif retarde la mise en place de projets porteurs pour les régions et rend l'avenir incertain pour ces services;

CONSIDÉRANT que sans ce programme, le milieu municipal est seul à subventionner et supporter le transport collectif, et doit avancer des sommes d'argent considérables pour maintenir les services;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec s'est donné des objectifs audacieux dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que sans subvention gouvernementale, l'atteinte de ces objectifs est impossible;

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu :

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) quant aux retards importants de disponibilité des modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif, et ce, depuis plusieurs années.

D'INFORMER le ministère des Transports que sans des subventions gouvernementales prévisibles, le développement de services en région est difficile et l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable 2030 inatteignable.

DE DEMANDER au ministère des Transports de rendre disponibles sans délai les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif pour au moins les cinq (5) prochaines années.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Bonaventure, Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

10. CALENDRIER DES RENCONTRES POUR L'ANNÉE 2022

R21 – 45

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS 2022

ATTENDU QUE les règlements de régie interne de la Régie prévoient que le conseil doit établir un calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de chacune.

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour 2022 selon l'horaire régulier suivant :

Séance de travail et publique de 9 h 30 à 12 h

- Le 22 février à Gaspé;
- Le 21 avril à Chandler;
- Le 15 juin à Cap-aux-Meules;
- Le 21 septembre à Carleton-sur-Mer;
- Le 6 décembre à New Richmond.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 22 février 2022 à Gaspé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R21 – 46

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Lapointe et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,

la secrétaire-trésorière,

Daniel Côté

Marie-Andrée Pichette

Date

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date _____